



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

**Affaire n°13-191218 : Aménagement et extension du
cimetière communal/Validation du financement
prévisionnel des travaux au titre du PRR2**

NOTA. / . Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 décembre 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **22**

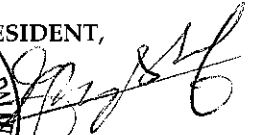
Absent (s) : 03

Procuration (s) : 04

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


PRÉSIDENT,
DANIEL JEAN-BAPTISTE dit PARNY

L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint .

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie - Toussaint GRONDIN conseiller municipal à Alette ROLLAND - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM13-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 13-191218 :
Aménagement et extension du cimetière communal
Validation du financement prévisionnel des travaux au titre du PRR2

Le Maire expose à l'Assemblée que le service funéraire de la Plaine des Palmistes est aujourd'hui composé d'agents en charge de l'ensemble des démarches administratives, techniques et sanitaires afférentes à l'exploitation du cimetière communal. La croissance démographique mais aussi l'évolution des mœurs et des mentalités entraînent inéluctablement des demandes et besoins nouveaux de la part de la population et la Commune souhaite y répondre du mieux qu'elle peut.

Il rappelle à ses collègues que le cimetière paysager de la Commune a été créé en 1870. D'une surface d'environ 7000 m², il est situé au 1^{er} Village face à la rue Robert Marcey autrement dénommée ligne zéro. Le cimetière est desservi directement par la RN3 dont il est séparé par un écran de verdure notamment composé d'une petite ravine arborée.

Au-delà de la nécessaire extension de la surface du cimetière pour faire face à la croissance démographique, il est souhaité que le futur cimetière puisse répondre à un certain nombre de besoins « nouveaux » de la population mais aussi qu'il s'affirme encore plus comme un élément à part entière du paysage palmyrien.

L'objectif de la Collectivité est de :

- Favoriser l'inclusion sociale afin de répondre aux nouveaux besoins de la population en constante croissance en accompagnant les mutations engendrées, notamment en permettant à toutes les confessions de trouver dans ce nouvel aménagement un lieu respectueux des traditions, des cultes et des droits fondamentaux de chacun,
- Conforter son caractère structurant au sein de l'armature du bourg,
- Accentuer la présence de la biodiversité et notamment des espèces indigènes au sein de la trame paysagère de l'aménagement.

Pour rappel, il convient donc de :

- Requalifier le parvis du cimetière en cohérence avec l'aménagement routier projeté et affirmer le positionnement de l'entrée solennelle en façade principale côté RN3,
- Réorganiser les aires de stationnement en identifiant les aires dédiées aux visiteurs (côté RN3 avec des accès sécurisés en contre-allée) et les aires prévues pour les cérémonies (côté entrée de service sur la ligne zéro),
- Prévoir un aménagement des abords de la ravine Sainte Agathe,
- Proposer une réhabilitation des espaces internes du cimetière et une réorganisation fonctionnelle permettant une intégration optimale avec les aménagements relatifs à l'extension des zones d'inhumation,
- Proposer l'intégration de nouveaux services : columbarium, jardin du souvenir, carré musulman, local d'accueil...),
- Privilégier des aménagements paysagers qualitatifs destinés à renforcer l'image d'un véritable cimetière paysager dans son écran végétal de caractère.

Par ailleurs, la Région Réunion finalise actuellement les études du carrefour giratoire dont le démarrage des travaux est prévu courant 2019. L'aménagement du cimetière viendra donc compléter ces travaux structurants sur le secteur du 1^{er} Village en plein essor, principalement depuis la réalisation d'une RHI et l'ouverture d'une nouvelle école primaire.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20181219-DCM13-191218- DE Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Pour ce projet, plusieurs demandes de financement ont été faites et la Commune n'a pas eu de suite à ce jour : FEDER mesure 7.05, DSIL et FEI 2018, DETR, Région, ... Ainsi, suite à la dernière rencontre du Maire avec le Président de Région, il a été convenu, que le projet soit pris en compte au titre du Plan de Relance Régional-2^{ème} génération (PRR2). Le Maire rappelle à l'Assemblée que la future maison funéraire (2 salles de veillées mortuaires) dont le financement a été obtenu auprès de la Région démarrera prochainement, la consultation des entreprises étant en cours.

Le coût prévisionnel des travaux et des études (conception et réalisation) au stade de l'élément PRO sont les suivants :

Désignations	Montant HT	Montant TTC
Etudes	94 148,33 €	102 150,94 €
Travaux	1 341 469,23 €	1 455 494,11 €
Montant total opération	1 435 617,56 €	1 557 645,05 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des travaux et des études de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) qui sont évalués à 1 435 617,56 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
Région Réunion au titre du PRR	90 %	1 292 055,80 €
Commune	10 %	143 561,76 €
Montant Total HT		1 435 617,56 €
Montant TVA	8,5 %	122 027,49 €
Montant total TTC		1 557 645,05 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière de la commune à hauteur de 143 561,76 €,
- **VALIDE** la participation financière de la Région d'un montant de 1 292 055,80 €,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE PRÉSIDENT,



[Signature]
BAPTISTE dit PARNY Daniel

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM13-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018